

COMMUNE DE GUERTING

57880



Tél./Fax : 03.87.93.02.35

ARRETE N° 23 / 2020

Portant sur la Fermeture de
l'Ecole « La Cerisaie »

Dans le cadre de l'épidémie de
Coronavirus « COVID-19 »
(Situation sanitaire exceptionnelle)

Nous Raymond MAREK, Maire de la Commune de GUERTING, Moselle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.2, vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 de janvier 1983, relative des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion, par le coronavirus dans le cas présent ;

Vu que l'activité scolaire est suspendue depuis le 15 Mars 2020, en raison de la pandémie provoquée par le Coronavirus est appelée à reprendre ses droits à compter du 11 Mai 2020 ;

ARRÊTE

Considérant : Que le Conseil Scientifique avait préconisé un retour à la vie scolaire pour septembre 2020

Considérant : Que le protocole sanitaire qu'impose le Ministère de l'Education Nationale, demande des moyens humains et matériels qu'il est impossible à mettre en œuvre pour assurer une sécurité optimale.

Considérant : Qu'avec l'accueil limité du nombre d'enfants par classe, les cours seront dispensés en alternance, de ce fait le problème de garde des enfants par les parents demeure entier.

Considérant : Qu'il appartient à la Commune de veiller à la santé et la sécurité des enfants et personnel affectés à l'école.

Considérant : Qu'en raison du cambriolage perpétré à l'école durant la période de confinement, du matériel informatique (ordinateurs portables, rétroprojecteurs) à été dérobé, ce qui modifiera notamment les moyens techniques, mis à disposition des enseignants.

Vu ce qui précède, l'ensemble des classes, périscolaire et cantine scolaire seront fermés du 11 au 29 Mai 2020 inclus. La réouverture au 2 Juin sera subordonnée à l'état sanitaire du moment.

Fait à Guerting, le 5 Mai 2020

Le Maire, Raymond MAREK



Copies : Sous-Préfecture,
Inspecteur de l'Education Nationale,
Enseignants, Périscolaire